

World Meteorological Organization Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int-www.wmo.int

TOMPS - CHIMAY - LAU ... - WEATHER - CHIMATE - WATER

Notre réf.: 8781-11/OBS/WIS/DRMM/MO/SAM

GENÈVE, le 14 décembre 2011

Objet:

Contrôle spécial de l'échange de données relevées dans l'Antarctique pendant la

période comprise entre le 1^{er} et le 15 janvier 2012

Suite à donner: Faire parvenir les résultats de ce contrôle au Secrétariat de l'OMM le

1er mars 2012 au plus tard

Madame, Monsieur.

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) se propose de mener à bien, du 1^{er} au 15 janvier 2012, un contrôle spécial de l'échange de données relatives à l'Antarctique (SAM). Toutes les stations de collecte de données établies dans l'Antarctique, les centres météorologiques nationaux (CMN) et les centres remplissant des fonctions analogues qui se trouvent sur les principales voies d'acheminement par lesquelles les données météorologiques de l'Antarctique arrivent sur le SMT (voir le Manuel du SMT, Volume II, Antarctique, figure 1) ainsi que les centres régionaux de télécommunications (CRT) et les centres météorologiques mondiaux (CMM) exploités par les Membres concernés sont priés de participer à cet exercice. Les résultats communiqués par ces centres seront analysés par le Secrétariat de l'OMM.

Les exploitants de satellites météorologiques qui fournissent des services pour la collecte de données sur l'Antarctique sont également invités à participer à ces activités de contrôle spécial. Une copie de la présente lettre est envoyée à cet effet au Directeur de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT).

Afin de faciliter l'analyse des résultats de ce contrôle, les centres de surveillance sont encouragés à les envoyer sous forme électronique en se conformant à la forme de présentation standard indiquée sur le serveur de l'OMM à l'adresse http://www.wmo.int/pages/prog/www/ois/monitor/sam/sam_jan_preparation.html, sous la rubrique «SAM – Input Formats: Electronic input». Si toutefois votre centre n'est pas en mesure de le faire, je vous invite à communiquer ces résultats sur papier, en respectant la procédure décrite à cette même adresse, sous la rubrique «SAM – Procedure for the Specific Monitoring of the Exchange of Antarctic Data». Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir désigner, dans votre centre, un chargé de liaison et de communiquer ses coordonnées au Secrétariat de l'OMM.

Aux: Représentants permanents des pays Membres de l'OMM qui sont signataires du Traité de l'Antarctique

cc: Président et vice-président de la CSB)
Président du GASO des SSI (intérim))
Coprésidents du Groupe d'experts du Conseil exécutif) (pour information)
pour les observations, la recherche et les services polaires)
Directeur d'EUMETSAT

Étant donné que la Commission des systèmes de base (CSB), à sa session extraordinaire de 2006 (Séoul, République de Corée), avait souligné la nécessité de contrôler les données chiffrées selon des codes déterminés par des tables (BUFR et CREX), il a été décidé que les procédures retenues pour le contrôle spécial de l'échange de données relatives à l'Antarctique seraient désormais également utilisées pour le contrôle des données d'observation en surface et en altitude en provenance de stations fixes qui sont transmises en code BUFR ou CREX.

Vous trouverez les listes des stations qui devraient faire l'objet d'un tel contrôle sur le serveur de l'OMM à cette même adresse

http://www.wmo.int/pages/prog/www/ois/monitor/sam/sam jan preparation.html

sous la rubrique «SAM – Monitoring reference datasets». Vous pouvez aussi consulter ces listes via le serveur FTP de l'OMM, à l'adresse

ftp://ftp.wmo.int/GTS_monitoring/SAM/From WMO/201201/Datasets/.

La CSB est convenue de passer de la phase d'essai à la phase préopérationnelle s'agissant du contrôle intégré du fonctionnement de la VMM. Elle a souligné l'importance du rôle des CRT en la matière, qui sont chargés de recueillir les rapports de contrôle émanant des CMN qui leur sont rattachés et d'envoyer les rapports récapitulatifs concernant le contrôle intégré du fonctionnement de la VMM aux centres du Réseau principal de télécommunications (RPT) correspondants et au Secrétariat. À sa session extraordinaire de 2010 (Windhoek, Namibie, 17-24 novembre 2010), la CSB a exhorté tous les CRT à participer au contrôle intégré du fonctionnement de la VMM et à en coordonner la mise en œuvre avec les CMN qui leur sont associés. Afin d'éviter les doublons dans l'envoi des rapports de contrôle, il est proposé que les CMN qui font parvenir les rapports sur le contrôle intégré du fonctionnement de la VMM aux CRT auxquels ils sont rattachés et les CRT qui communiquent ces rapports au Secrétariat de l'OMM pour la période du 1^{er} au 15 janvier 2012 n'envoient pas au Secrétariat les rapports de contrôle correspondants.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir accepter de participer au contrôle de l'échange des données météorologiques relatives à l'Antarctique et de faire parvenir vos résultats au Secrétariat de l'OMM dans les meilleurs délais, et au plus tard le 1^{er} mars 2012.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

(M. Jarraud) Secrétaire général